

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOILHAN
SESSION N°8-2022
DU 28 NOVEMBRE 2022**

Présidence de Thierry BONNEFOI

Etaient présents : Arickx Viviane, Bacqué Françoise , Coueilles Danièle, Daran Xavier, Darolles Jacqueline, Ladet Frédéric, Rollandin Eric, Saint-Supéry Patrick

Excusés : Bourda Isabelle, Dutech Francis

Secrétaire de séance : Viviane ARICKX

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du compte rendu du 26 septembre 2022
- Mise en œuvre d'une participation à la protection sociale complémentaire et à la prévoyance pour le personnel.
- Examen du devis du SDEG pour de pose de deux horloges.
- Décision concernant le fonctionnement de l'éclairage public.
- Examen des devis de plantations
- Convention pour réaliser une offre de concours sur le chemin rural n° 8.
- Désignation d'un correspondant incendie et secours (Plan Communal de Sauvegarde)
- Partage de la taxe d'aménagement entre la commune de Noilhan et la communauté de communes du Savès :
abrogation de la délibération précédente de partage de la TA
- Redevance d'Occupation du Domaine Public (R.O.D.P.) par France Telecom.
- Projet d'aménagement du cimetière et des espaces publics
- Demande de la trésorerie de fongibilité des crédits
- Borne incendie au village
- Informations et questions diverses
 - o Décisions budgétaires modificatives
 - o Etude financière demandée au conseiller aux collectivités du Service de Gestion Comptable (S.G.C.).
 - o Travaux d'entretien de la salle polyvalente
 - o Point sur la remise en état de chemins
 - o Point sur la remise en état de chemins de randonnée
 - o Performance énergétique des appartements communaux
 - o OPAH

Approbation du compte rendu de séance du 26 septembre 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Mise en œuvre d'une participation à la protection sociale complémentaire et à la prévoyance pour le personnel

- Participation à la mutuelle complémentaire santé : 23 euros mensuels par agent.

Choix de la Mutuelle par conventionnement suite à la mutualisation de l'appel d'offre avec le CDG32 : MNT.

- Participation employeur à la prévoyance : 7 euros mensuels par agent

Conventionnement MNT .

Délibération sur le principe d'acquisition des parcelles d'emprise du chemin de la Bourdette

Il convient d'acquérir les parcelles au prix de 1 euros le m² soit un cout d'achat pour la commune de 1812 euros auxquels s'ajoutent les 400 euros de frais d'actes notariés.

Un dédommagement à hauteur de 365 euros sera fait pour la régularisation de la parcelle C933 de 115 m² (frais d'actes 250 euros)

Examen du devis du SDEG pour la pose de deux horloges et décision concernant le fonctionnement de l'éclairage public

Cout total de l'installation de ces deux horloges : 1386.06, participation du SDEG à hauteur de 30% soit 415.82.

Reste à charge de la commune 970.24 euros.

Le conseil valide à l'unanimité ce devis afin que l'éclairage public soit éteint de 23H à 6H.

Examen des devis de plantations

Création d'une haie décorative de 40 m l rue de la Forge 1467 euros HT.

Création d'une haie basse décorative alignée à la RD247 1144 euros HT.

Devis validés à l'unanimité.

Convention pour réaliser une offre de concours sur le chemin rural N°8

Les travaux estimés à hauteur de 7314.48 euros seront pris en charge par le bénéficiaire avec la signature d'une convention de réalisation d'offre de concours.

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Eric Rollandin est désigné correspondant incendie et secours.

Le plan communal de sauvegarde devra être mis à jour et pratiqué dans les deux ans.

Partage de la Taxe d'aménagement entre la commune de Noilhan et la communauté des communes du Savès

La délibération communautaire ayant été abrogée, il convient de délibérer à nouveau.

Le reversement de 5% de la taxe d'aménagement à la Communauté des Communes du Savès est validé par le conseil.

Redevance d'occupation du domaine public par Orange

La Redevance pour 2022 est de 684.46 euros.

Projet d'aménagement du cimetière et des espaces publics

Point reporté

Fongibilité des crédits

Afin d'éviter des décisions modificatives pour des virements de crédits limités, le conseil valide la délégation au maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Borne incendie au village

Remplacement de la borne et validation du devis 2744.65 euros.

Informations et questions diverses

- Décisions modificatives
Ecritures de régularisation pour rembourser de la taxe d'aménagement (5000 euros)
Et écritures de régularisation d'amortissements (2880 euros.)
- Etude financière demandée au Conseiller aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable

Départ d'Eric Rollandin et Patrick Saint-Supéry
- Travaux d'entretien de la salle polyvalente
La réparation électrique sera effectuée le 29 novembre.
- Point sur la remise en état de chemins de randonnée. Les travaux de broyage ont été réalisés en partie.
Un inventaire des chemins ruraux sera effectué.
- Performance énergétique des appartements communaux
Pas d'action à court terme.
- OPAH Réflexion en cours par l'intercommunalité.
- Illuminations de Noël du 15 décembre au 05 janvier.
Date des vœux 07 janvier 2023 à 15h

Fin de séance :